

R É P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E

Plan Local d'Urbanisme de
ERNOLSHEIM-BRUCHE



1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4a. Règlement écrit
- 4b. Règlement graphique - liste des emplacements réservés -**
5. Annexes du PLU

Dossier vu pour être
annexé à la délibération
du Conseil municipal du
15 | 10 | 2018

Le Maire

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

ERNOLSHEIM - SUR - BRUCHE

N°	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en ares)
I. LES VOIES PUBLIQUES			
A. Les voies nouvelles			
A1	Création d'une voie piétonne et cycliste de 3 mètres d'emprise au lieu-dit «Hardt» dans le prolongement de la rue des Hérons.	Commune	1,59
A2	Création d'une voirie de 8 mètres d'emprise au sud du cimetière, situé dans la zone UA.	Commune	2,98
B. Les élargissements			
B1	Élargissement de la voirie, sur la rue des Acacias sur une emprise de 1,50 mètres situé dans la zone UB.	Commune	0,8
B2	Élargissement à 8 mètres d'emprise de la rue des Chasseurs.	Commune	0,5
B3	Élargissement à 9 mètres d'emprise de la rue du Breitenweg.	Commune	0,3
B4	Élargissement à 8 mètres d'emprise de la rue des Alouettes.	Commune	0,4
B5	Élargissement de 1 mètre d'emprise de la rue de la rue Verte.	Commune	0,7
B6	Élargissement de la rue des Lièvres à 8 mètres d'emprise.	Commune	1,20
B7	Élargissement de la piste cyclable longeant le canal de la Bruche. Largeur de l'emplacement réservé à 5 mètres.	Département	129
B8	Élargissement du trottoir de la place de l'Église	Commune	0,2
B9	Élargissement de la rue des Perdrix	Commune	1,9
B10	Élargissement à 5 mètres d'emprise d'une voie de désenclavement, donnant accès à la zone 1AU au lieu-dit «Hardt», dans le prolongement de la rue des Aulnes	Commune	1,1
II. LES INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL			
C1	Emprise pour le Contournement Ouest de Strasbourg - COS -.	État	2128,54
C2	Emprise pour un aménagement notamment paysager lié aux risques de coulées de boues.	Commune	26,30
C3	Aménagement paysager et sécurisation de l'entrée de village Ouest	Commune	52,61